

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **16 octobre 2018** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 20 h. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 18-12 : 180, rue des Frênes – Zone H-129

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une largeur intérieure du garage de stationnement intégré excédant 7,5 mètres, tel que prévu au tableau 4.1 de l'article 4.1.7.4 du *Règlement de zonage 1101*;
- quatre matériaux de revêtement extérieur, au lieu de trois, pour le bâtiment principal, tel que prévu à l'article 4.1.7.5 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 266 257 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 18-13 : 1101, rue Nobel – Zone A-604

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une aire d'isolement, entre l'aire de stationnement adjacente à la limite latérale droite de la propriété, de moins de deux (2) mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- une aire d'isolement, entre l'aire de circulation véhiculaire et le mur gauche du bâtiment principal, de 0,69 mètre au lieu de 1,5 mètre, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 970 971 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 18-14 : 488, avenue Jules-Choquet – Zone C-208

Cette demande a pour but d'autoriser :

- que la nouvelle porte de service ne soit pas desservie par une aire de manœuvres, tel que requis à l'article 5.8.5.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 431 897 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 27 septembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate